

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation **L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, le huit juin à vingt heures trente.**
31/05/2018 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage
25/06/2018 **Etaient présents:** LECLERC Marie-Françoise, DESCHAMPS Didier, LEGRIX Davy, MORIN Olivier, CEDEYN Jean-Claude, LE HALPERT Patrick, CAPELLE Christiane, AUBERT Serge, GRIETENS Agnès, DESCHAMPS Patrick.

Nombre de Conseillers
En exercices **10** Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement
Présents 10 délibérer.
Votants 10 Monsieur Davy LEGRIX a été élu secrétaire.

Objet : DÉLIBÉRATION POUR LA DEMANDE D'ACQUISITION D'UN CHEMIN COMMUNAL PAR UN ADMINISTRÉ. Chemin communal n° 4, dit de la Sente de Brionne.

Le Conseil Municipal

Madame le Maire présente un courrier en date du 19 mars 2018 d'un riverain limitrophe au chemin communal n° 4 dit Sente de Brionne, demandant l'acquisition de ce chemin communal n° 4, dit Sente de Brionne, afin d'y réaliser son entrée principale.

Madame le Maire fait part de la procédure à faire pour cette éventuelle vente de chemin.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le vote ayant donné les résultats suivants :
contre : 8 ; pour : 0 ; abstentions : 2.

Le conseil municipal souhaite conserver ce chemin, car il s'agit d'une voie de liaison très arborée entre deux hameaux.

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Françoise LECLERC

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation **L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, le huit juin à vingt heures trente.**
31/05/2018 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage
25/06/2018 **Etaient présents:** LECLERC Marie-Françoise, DESCHAMPS Didier, LEGRIX Davy, MORIN Olivier, CEDEYN Jean-Claude, LE HALPERT Patrick, CAPELLE Christiane, AUBERT Serge, GRIETENS Agnès, DESCHAMPS Patrick.

Nombre de Conseillers
En exercices **10** Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement
Présents 10 délibérer.
Votants 10 Monsieur Davy LEGRIX a été élu secrétaire.

Objet : DÉLIBÉRATION POUR ACCEPTATION DE DONS ET LEGS SANS CONDITION, NI CHARGES.

Le Conseil Municipal

Madame le Maire fait part d'un courrier reçu en février 2018, de la CNP Assurances, précisant que la commune de Berthouville avait été nommée comme légataire d'une assurance vie souscrite par Monsieur CERNAY Jean-Pierre.

En date du 24 mai 2018, le courrier précise le montant global net des capitaux qui s'élève à 328 164,03 € (trois cent vingt-huit mil cent soixante-quatre euros zéro trois centimes).

Après lecture du courrier, Madame le Maire propose à l'assemblée d'accepter le don de Monsieur CERNAY Jean-Pierre, d'un montant de 328 164,03 € (trois cent vingt-huit mil cent soixante-quatre euros zéro trois centimes), sans condition, ni charges.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le vote ayant donné les résultats suivants :
contre : 0 ; abstention : 0 ; pour : 10.

Le conseil municipal accepte ce don de Monsieur CERNAY Jean-Pierre, d'un montant de 328 164,03€ (trois cent vingt-huit mil cent soixante-quatre euros zéro trois centimes), sans condition, ni charges.

Cette somme sera inscrite au compte : 10251

Pour copie conforme

Le Maire
Marie-Françoise LECLERC